
INTRODUCTION.

L'ARCHITECTURE a pour objet, la composition et l'exécution tant des édifices publics que des édifices particuliers.

Objet de l'Architecture.

Ces deux genres d'édifices se subdivisent en un grand nombre d'espèces, et chaque espèce est encore susceptible d'une infinité de modifications.

Deux genres d'Édifices.

Les édifices publics sont les portes de ville, les arcs de triomphe, les ponts, les places, les marchés, les écoles, les bibliothèques, les muséum, les maisons communes, les basiliques, les palais, les hospices, les bains, les fontaines, les théâtres, les prisons, les casernes, les arsenaux, les cimetières, etc.

Édifices publics.

Les édifices particuliers sont les maisons particulières à la ville, les maisons à loyer, les maisons de plaisance, les maisons rurales, ainsi que toutes leurs dépendances, les ateliers, les manufactures et les magasins, etc.

Édifices particuliers.

La différence des mœurs, des usages, des localités, des matériaux, des facultés pécuniaires, introduit nécessairement une foule de variétés dans chaque espèce d'édifice.

Modifications des Édifices.

Si, pour apprendre l'architecture, il fallait étudier, l'une après l'autre, les diverses espèces d'édifices dans toutes les circonstances qui peuvent les modifier : une semblable étude, en supposant qu'elle fût possible, serait non-seulement très-longue, mais encore très-imparfaite. A coup sûr, on n'acquerrait que des idées isolées, qui, loin de se prêter un mutuel secours, se heurteraient souvent, les unes les autres ; et jetteraient par conséquent d'autant plus de confusion dans l'esprit, que le nombre en serait plus considérable.

Manière dont on étudie ordinairement l'Architecture.